Bureau du 19 juin 2006

Décision n° B-2006-4378

commune (s): Lyon 1er

objet: Axe rue Saint Polycarpe-place du Forez-rue Abbé Rosier - Aménagement - Travaux de voirie et de fourniture de pierres - Autorisation de signer deux marchés

de loui liture de pierres - Autorisation de signer deux marches

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-3962 en date du 30 janvier 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de voirie et des prestations de fourniture de pierres à Lyon 1er, axe rue Saint Polycarpe-place du Forez-rue Abbé Rosier.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 2 juin 2006, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : travaux de voirie, entreprise Cari Mazza pour un montant de 292 960,25 € HT, soit 350 380,46 € TTC, lot n° 2 : fourniture de pierres, entreprise De Filippis pour un montant de 146 919,70 € HT, soit 175 715,96 € TTC.
- Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales :

Vu ledit dossier;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0542 en date du 26 avril 2002 et n° 2004-1624 en date du 26 janvier 2004 ;

DECIDE

- 1° Autorise monsieur le président à signer les marchés pour des travaux de voirie et la fourniture de pierres relatifs à l'aménagement de l'axe Saint Polycarpe-place du Forez-rue Abbé Boursier à Lyon 1er et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :
- lot n° 1 : travaux de voirie, entreprise Cari Mazza pour un montant de 292 960,25 € HT, soit 350 380,46 € TTC,
- lot n° 2 : fourniture de pierres, entreprise De Filippis pour un montant de 146 919,70 \in HT, soit 175 715,96 \in TTC.

2 B-2006-4378

- 2° La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0719, les 26 avril 2002, 26 janvier 2004 et 30 janvier 2006 pour la somme de 1 285 000 € en dépenses.
- 3° Le montant à payer en 2006 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine comptes 231 510 et 215 110.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,